

ETABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Le Conseil départemental de l'Oise veille à offrir les meilleures conditions de vie aux personnes en situation de handicap de l'Oise, avec des réponses en matière d'hébergement, d'accompagnement ou de mobilité adaptées aux besoins de chacun.

LES ÉTABLISSEMENTS POUR ADULTES HANDICAPÉS

LES ATELIERS OCCUPATIONNELS (AO)

Les Ateliers Occupationnels proposent, sur un horaire de journée, aux personnes handicapées des activités de socialisation et de développement des capacités, compatibles avec le maintien dans un accueil familial et évitant, dans cette mesure, le recours à une formule d'internat.

STRUCTURES ÉCLATÉES (SE)

Les structures éclatées accueillent des personnes handicapées, plus ou moins autonomes, travaillant mais nécessitant un suivi éducatif régulier.

Ce sont des structures intermédiaires entre le foyer d'hébergement et le service d'accompagnement et de soutien.

FOYERS DE VIE

Les foyers de vie accueillent des personnes handicapées ne pouvant pas ou plus travailler, même en milieu de travail protégé ; elles disposent toutefois d'une autonomie ne justifiant pas leur admission en MAS.

Les personnes ont une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités manuelles, espaces verts, équitation, piscine, ...

SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR (SAJ)

Le service d'accueil de jour accueille au cours de la journée soit des personnes handicapées ne souhaitant ou ne pouvant pas intégrer un internat, soit des travailleurs à temps partiels en CAT, soit des personnes restant dans leur milieu familial naturel ou dans des familles d'accueil, le soir et les week-end.

Ce lieu d'accueil propose des activités permettant le maintien des acquis intellectuels (création d'un journal, ...) et gestuels (jardinage, cuisine, poterie, atelier photos, ...).

LES FOYERS D'HÉBERGEMENT

Les foyers d'hébergement accueillent en fin de journée et en fin de semaine les personnes handicapées qui travaillent en milieu protégé : centre d'aide par le travail.

Différentes activités sont proposées aux personnes handicapées durant leurs loisirs, le plus souvent : sorties culturelles, sports, ateliers, soutien scolaire, ...

FOYERS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (FAM)

Anciennement dénommés Foyers à Double Tarification, les foyers d'accueil médicalisé accueillent les personnes handicapées inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, d'une surveillance médicale et de soins constants.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Les services d'accompagnement à la vie sociale proposent un soutien éducatif et un suivi social aux personnes handicapées relativement autonomes dans l'activité des actes ordinaires de la vie, habitant leur propre logement en qualité de locataire ou de propriétaire. Ces personnes travaillent le plus souvent en milieu ordinaire.

Retrouvez la **liste des établissements pour adultes handicapés** du département de l'Oise sur le site

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/> ↗

LES ÉTABLISSEMENTS POUR ENFANTS HANDICAPÉS

INSTITUTS MÉDICO-ÉDUCATIFS ET INSTITUTS MÉDICO-PÉDAGOGIQUES

Selon leur agrément, ces instituts accueillent des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle accompagnée ou non de troubles de la personnalité, troubles moteurs et sensoriels ou troubles de la communication. Ils ont pour mission :

- l'éducation générale et pratique adaptée aux possibilités intellectuelles de chacun,
- une formation gestuelle pour développer l'habileté manuelle,
- une scolarité élémentaire selon les aptitudes de chacun.

Une éducation spéciale est dispensée en tenant compte des aspects psychologiques et psychopathologiques et le cas échéant, des techniques de rééducation : orthophonie, psychomotricité, kinésithérapie.

Modalités pratiques

Vous devez déposer une demande d'orientation à la

[Maison départementale des personnes handicapées](http://www.mdpd.oise.fr/accueil/). (<http://www.mdpd.oise.fr/accueil/>)

La sécurité sociale prend en charge l'ensemble des frais liés à la prise en charge médico-éducative y compris repas et transports dans le cadre d'un prix de journée.

<https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/handicap/etablisements-specialises?>

Selon leur agrément, les IMPRO accueillent des adolescents atteints d'une déficience mentale qui peut être associée à une déficience motrice. Ils ont pour mission :

- l'éducation générale et la formation professionnelle en fonction du handicap,
- l'acquisition de connaissances tendant à favoriser l'autonomie, le développement des attitudes et le savoir-faire professionnel.

Modalités pratiques

Vous devez déposer une demande d'orientation à la

[Maison départementale des personnes handicapées](http://www.mdpd.oise.fr/accueil/). (<http://www.mdpd.oise.fr/accueil/>)

La sécurité sociale prend en charge l'ensemble des frais liés à la prise en charge médico-éducative y compris repas et transports dans le cadre d'un prix de journée.

LES AIDES DU DÉPARTEMENT

GUIDES DES AIDES



PERSONNES HANDICAPÉES, SENIORS

L'AIDE MÉNAGÈRE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

 Seniors, Personnes handicapées

Pour assurer le maintien ou le retour à domicile des personnes de plus de 60 ans et des personnes handicapées de moins de 60 ans, le Conseil départemental peut payer, par l'intermédiaire d'une association, un nombre d'heures mensuelles d'aide ménagère.

GUIDES DES AIDES



EMPLOI ET INSERTION, PERSONNES HANDICAPÉES, TRANSPORTS ET ROUTES

AIDE PONCTUELLE À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

 Demandeur d'emploi, Personnes handicapées

GUIDES DES AIDES



LOGEMENT, PERSONNES HANDICAPÉES

AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

 Personnes handicapées

GUIDES DES AIDES



PERSONNES HANDICAPÉES

L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

 Personnes handicapées

L'allocation pour adulte handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Elle est attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en fonction des ressources du foyer. La demande s'effectue auprès de la MDPH.

GUIDES DES AIDES



PERSONNES HANDICAPÉES, TRANSPORTS ET ROUTES

AMÉNAGEMENT DE VÉHICULES POUR PERSONNES HANDICAPÉES

 Personnes handicapées

GUIDES DES AIDES



PERSONNES HANDICAPÉES, TRANSPORTS ET ROUTES

CARTE DE PRIORITÉ


 Personnes handicapées

GUIDES DES AIDES



PERSONNES HANDICAPÉES, TRANSPORTS ET ROUTES

CARTE DE STATIONNEMENT

 Personnes handicapées

GUIDES DES AIDES



PERSONNES HANDICAPÉES, TRANSPORTS ET ROUTES

PERMIS DE CONDUIRE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

 Personnes handicapées